

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2017

SMALTO

Société Anonyme
2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 9 février 2018 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion n'ayant pas obtenu les éléments nécessaires notamment concernant le soutien de l'actionnaire, dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers éléments, nous ayant été communiqués depuis, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.1. Continuité d'exploitation et soutien aux filiales » de l'annexe aux comptes annuels qui précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation et les conditions du soutien financier reçu de l'actionnaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Albert AÏDAN

Bilan actif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2017

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	23 003	23 003		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159		
Autres immobilisations corporelles	145 542	127 750	17 793	17 877
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 029 535		20 029 535	20 029 535
Autres immobilisations financières	182 987		182 987	181 078
ACTIF IMMOBILISE	20 383 227	152 912	20 230 315	20 228 490
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	304 664	147 812	156 851	44 236
Fournisseurs débiteurs				11 549
Personnel				4 525
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	198 884		198 884	224 431
Autres créances	25 885 424	4 673 944	21 211 480	20 479 053
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 676		6 676	
Disponibilités	238 861		238 861	13 189
Charges constatées d'avance	12 647		12 647	57 222
ACTIF CIRCULANT	26 647 156	4 821 757	21 825 400	20 834 206
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	47 030 383	4 974 669	42 055 714	41 062 696

Bilan passif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2017

	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 194 961	2 194 961
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 321 537	19 321 537
Réserve légale	64 139	64 139
Autres réserves	2 925 579	2 925 579
Report à nouveau	-93 609	-68 098
Résultat de l'exercice	-3 845 671	-25 511
CAPITAUX PROPRES	20 566 936	24 412 607
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	63 519	45 800
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63 519	45 800
Emprunts obligataires convertibles	10 216 788	10 216 789
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 234	21 804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 234	21 804
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	10 487 124	5 215 226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	660 169	985 114
<i>Personnel</i>	5 490	6 855
<i>Organismes sociaux</i>	9 573	20 803
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		39 338
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	42 761	17 949
Dettes fiscales et sociales	57 824	84 944
Autres dettes	2 121	80 411
DETTES	21 425 259	16 604 289
TOTAL PASSIF	42 055 714	41 062 696

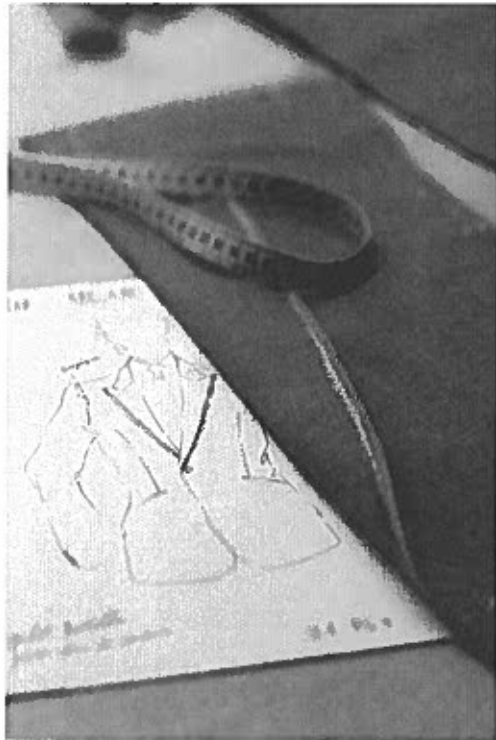
COMPTE DE RESULTAT

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2017

	du 01/04/16 au 31/03/17	du 01/04/15 au 31/03/16
PRODUITS		
Production vendue	1 101 151	1 438 983
Autres produits	1 730	16 129
Total	<u>1 102 881</u>	<u>1 455 112</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	1 308 851	1 251 694
Total	<u>1 308 851</u>	<u>1 251 694</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-205 970	203 418
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	30 055	16 601
Salaires et Traitements	13 650	146 609
Charges sociales	32 442	83 459
Amortissements et provisions	62 040	168
Autres charges	2	45
Total	<u>138 189</u>	<u>246 882</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-344 158	-43 464
Produits financiers	442 800	414 586
Charges financières	538 601	393 529
Résultat financier	<u>-95 801</u>	<u>21 056</u>
RESULTAT COURANT	-439 960	-22 408
Produits exceptionnels	1	
Charges exceptionnelles	3 405 712	3 103
Résultat exceptionnel	<u>-3 405 711</u>	<u>-3 103</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 845 671	-25 511

SMALTO
2, rue de Bassano
75116 PARIS



Annexes au 31 mars 2017

Sommaire

Annexes au 31 mars 2017	2
Sommaire	2
1. Faits marquants	4
1.1. Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle	4
2. Règles et méthodes comptables.....	4
2.1.1. Continuité d'exploitation et soutien aux filiales :	4
2.2. Immobilisations corporelles	5
2.3. Immobilisations incorporelles	5
2.4. Immobilisations financières.....	5
2.5. Créances clients et comptes rattachés.....	5
2.6. Valeurs mobilières de placement.....	5
2.7. Provisions pour risques et charges.....	5
2.8. Recours à des estimations.....	6
2.9. Chiffre d'affaires	6
2.10. Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :.....	6
3. Notes sur le bilan.....	7
3.1. Immobilisations incorporelles	7
3.2. Immobilisations corporelles	7
3.3. Titres de participation	7
3.4. Autres créances.....	8

3.5.	Charges constatées d'avances.....	8
3.6.	Composition du capital social.....	8
3.7.	Variations des capitaux propres.....	9
3.8.	Information sur les valeurs donnant accès au capital	9
3.9.	Provisions pour risques et charges.....	11
3.10.	Emprunts et dettes financières diverses.....	11
3.11.	Etat des créances et des dettes	11
4.	Notes sur le compte de résultat	13
4.1.	Résultat financier.....	13
4.2.	Résultat exceptionnel.....	14
4.3.	Résultat par action	14
4.3.1.	Résultat par action	14
4.3.2.	Résultat par action dilué	14
5.	Autres informations.....	14
5.1.	Identité de la maison mère.....	14
5.2.	Effectif moyen	14
5.3.	Rémunération des organes de direction.....	14
5.4.	Engagements hors bilan.....	15
5.4.1.	Nantissement, Cautions.....	15
5.4.2.	Engagement retraite.....	15
5.5.	Informations relatives aux entreprises liées.....	15
5.6.	Litiges	16
6.	Autres informations sur le bilan et le compte de résultat.....	17
7.	Evènement post-clôture.....	17

1. Faits marquants

1.1. Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

La Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Dans son ordonnance rendue le 11 septembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 28 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes de la Société jusqu'au 28 février 2018, à la suite de la seconde requête déposée par la Société.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC N°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Continuité d'exploitation et soutien aux filiales :

Le principal actionnaire s'est engagé à apporter son soutien financier au Groupe et à ne pas demander le remboursement de son compte courant d'ici l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes qui seront clos le 31 mars 2018. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2018 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants sans que cela mette en péril les sociétés.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	3 à 6 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans pour les logiciels.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Pour la détermination du résultat de cession les titres les plus anciens sont réputés sortis les premiers selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Lorsque la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

2.8. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, la valorisation des créances ainsi que le montant des provisions pour risques et charges.

2.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé de refacturations de charges à ses filiales. Il est comptabilisé lors de la réalisation des prestations effectuées pour le compte de ces dernières.

2.10. Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :

Aucune créance de CICE n'a été comptabilisée lors de cet exercice car les salariés restants avaient une rémunération supérieure au plafond permettant de bénéficier du CICE.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels.

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	DAP	RAP	Fin période	
Concessions Brevets droits licences	23	0		23	23	0	0	23	0
Total Immobilisations incorporelles	23	0	0	23	23	0	0	23	0

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des agencements, du mobilier et du matériel de bureau.

Actifs corporels	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC (K€)
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin de période	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin de période	
Matériel et outillage	2			2	2			2	0
Installations agencement	10			10	10			10	0
Matériel de bureau et informatique	109			109	109			109	0
Mobilier de bureau	26			26	9			9	18
TOTAL GENERAL	148	0	0	148	130	0	0	130	18

3.3. Titres de participation

Les titres de participation se décomposent comme suit :

en K€	31/03/2016	Acquisitions	Cessions	31/03/2017
Francesco Smalto International SAS	17 817			17 817
Luxury Distribution Cannes SAS	2 213			2 213
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	0			0
Total	20 030	0	0	20 030

Votre société a tiré toutes les conséquences comptables de la liquidation de sa filiale Francesco Smalto (Suisse) Sàrl le 3 août 2017 : la créance en compte courant a été comptabilisé en perte à la présente clôture.

La société Francesco Smalto International SAS a une situation nette comptable inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cependant des survaleurs latentes existent sur les actifs incorporels de cette filiale (fonds de commerce, droit au bail, marque). Ainsi, l'actif net réévalué

de cette filiale ressort supérieur à la valorisation de ses titres au bilan de Smalto. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de la société.

Suite à la cession du droit au bail de la filiale Luxury Distribution Cannes, aucune décision n'a été prise quant à sa réorganisation.

3.4. Autres créances

Les autres créances à l'actif du bilan, à la clôture de l'exercice sont composées des comptes courants (et de leurs intérêts) sur les sociétés filiales :

- FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL (FSI) pour 21 133 K€,
- FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl pour 4 669 K€ en valeur brute.

Le compte courant de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl est entièrement déprécié (4 669K€) du fait de la mise en liquidation de la société le 3 août 2017

3.5. Charges constatées d'avances

Elles s'élèvent à 12,6 K€ et concerne à 100% le poste de charges d'assurance.

3.6. Composition du capital social

Au 31 mars 2017, le capital social entièrement libéré se compose de 21 949 607 actions d'une valeur nominale de 0,10€.

3.7. Variations des capitaux propres

Postes	Montant			
	Début période	Affectation résultat n-1	Autres variations	Fin de période
Capital	-2 194 961			-2 194 961
Primes d'émission, fusion, apport	-14 704 278			-14 704 278
Primes de fusion	-4 617 259			-4 617 259
Réserve légale	-64 139			-64 139
Autres réserves facultatives	-2 925 579			-2 925 579
Report à nouveau Débitéur	68 098	25 511		-93 609
Résultat de l'exercice	25 511	--25 511	-3 845 671	3 845 671
Total capitaux propres	- 24 412 607	0	3 845 671	- 20 566 936 0
Total	- 24 412 607	0	3 845 671	-20 566 936

3.8. Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0,02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 Bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018.
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120 € de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960 € remboursables. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, aucune obligation n'avait été convertie. La conversion peut être effectuée jusqu'au 17 juillet 2018.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4 qu'en « *cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après* ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0,20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « *cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse* ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7^{ème} jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

3.9. Provisions pour risques et charges

Ce poste correspond à l'unique litige de la société avec Monsieur Philippe De Vilmorin. La provision en début d'exercice était de 45,8 K€ auquel a été ajoutée la somme de 17 718,94 € en complément du montant de la condamnation (cf. point 6.6).

3.10. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est composé exclusivement d'emprunts et dettes contractés auprès d'entreprises ou de parties liées :

- Société Cadanor pour 7 783 K€,
- Société Pontault DS pour 728 K€,
- Société Luxury Distribution Cannes pour 1 977 K€.

3.11. Etat des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts			
Autres immobilisations financières	0	0	0
Autres créances clients	305	305	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	5	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	199	199	0
Etat, autres collectivités : divers	16	16	
Groupe et associés	25 808	0	25 808
Débiteurs divers	69	69	0
Charges constatées d'avance	13	13	0
TOTAL GENERAL	26 408	605	25 808
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	0		

<i>ETAT DES DETTES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	10 217	217	10 000	0
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1	1	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	660	660	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	43	43	0	0
Autres dettes	2	0	0	0
Groupe et associés	10 487	0	10 487	0
TOTAL GENERAL	21 425	936	20 487	0
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	0			

4. Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1 101 K€ en baisse de 24%. Il est composé de trois éléments :

- les refacturations auprès des sociétés du groupe des frais inhérents à son activité de gestion administrative et financière (en baisse de 97,87%).
- les refacturations des locations immobilières (en augmentation de 1,52%),
- les refacturations des assurances Groupe (en augmentation de 4,64%),

Les autres achats et charges externes sont en augmentation de 4,57% et s'établissent à 1 309 K€. Les différentes variations sont les suivantes :

- les locations immobilière et charges locatives augmenté de 0,64% et ressortent à 991 K€,
- les charges d'assurances (137 K€) en augmentation de 27,43%,
- le poste « Honoraires » (69 K€) est en baisse de 31%,
- le personnel extérieur à l'entreprise présente une augmentation de charge de 47 K€ (charge de 38 K€ cet exercice contre un crédit de 9 K€ le précédent exercice),
- les Frais bancaires ont baissés de 53.81%, soit une charge de 10 K€.

Les Impôts et taxes ressortent à 30 K€ soit une augmentation de 81% en provenance de la CET.

Les salaires et charges sociales ont baissé de 80% passant de 230 K€ à 46 K€ à la suite des départs de personnel non remplacé.

4.1. Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2017 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Produits des intérêts sur comptes courants	443
Charges d'intérêts sur emprunt obligataire	-300
Charges d'Intérêts sur comptes courants	-151
Perte de change	-88
Résultat Financier	-96

4.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-3 406 K€) résulte hormis diverses pénalités de la 3 368 K€ pour la dépréciation du compte courant et des intérêts liés à la filiale suisse (3 368 K€) consécutivement à la mise en liquidation de cette société.

4.3. Résultat par action

4.3.1. Résultat par action

Le résultat net de l'exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017 est de (3 845 671) €. Le capital social est constitué de 21 949 607 actions ordinaires.

Le résultat par action négatif ressort à (- 0,175 €).

4.3.2. Résultat par action dilué

Les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, décrits dans la note 4.8, constituent des instruments potentiellement dilutifs.

Toutefois en présence d'une perte, le calcul d'un résultat par action dilué n'a pas de pertinence économique.

5. Autres informations

5.1. Identité de la maison mère

La société SMALTO SA est la société tête de groupe de l'ensemble consolidé SMALTO. Son siège social est situé 2 rue de Bassano 75116 PARIS (RCS 338 189 095).

5.2. Effectif moyen

Il n'existe plus aucun effectif salarié au 31 mars 2017.

5.3. Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux mandataires sociaux.

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. Nantissement, Cautions

5.4.1.1. Engagements donnés :

En K€	31-mars-17
	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	
Privilèges Organismes sociaux	8
Sous-total	8

En K€	Post 31 mars 2017
	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36
Privilèges Organismes sociaux	
Sous-total	36

En K€	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36
Privilèges Organismes sociaux	8
Total	43

5.4.2. Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite (IDR) n'ont plus lieu d'être en l'absence de personnel.

5.5. Informations relatives aux entreprises liées

Bilan	Autres
Actif	K€
Titre de participation	
Dépôt de Garantie	183
Clients & comptes rattachés	258
Autres créances	215
Passif	
Dettes fournisseurs	660
Autres dettes	7 783
Compte de résultat	K€
Charges d'exploitation	1 447
Produits d'exploitation	
Charges financières	113
Produits financiers	

Le Groupe SMALTO est constitué des sociétés SMALTO SA, Francesco Smalto International SAS, Luxury Distribution Cannes SAS, Smalto Genève Sarl et SC Pontault DS. Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11.

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

5.6. Litiges

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.

L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a également été prorogé au 16 février 2018.

6. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)					
Francesco Smalto International	11 272 671 € -9 956 151 €	100%	17 817 034 € 17 817 034 €	21 133 309 €	8 395 518 € -5 792 761 €
Luxury Distribution Cannes	2 212 500 € 2 034 961 €	100%	2 212 500 € 2 215 500 €		261 983 € 1 632 945 €
Smalto (Suisse) Sàrl	20 000 CHF -5 824 933 CHF	100%	1 € 1 €	4 668 944 0 €	279 038 CHF -1 212 009 CHF
Participations (10 à 50%)					
Autres Titres					

(1) y compris résultat de l'exercice

7. Evènement post-clôture

Le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

Lors du Conseil d'Administration de la société SMALTO en date du 4 octobre 2017, Madame Agnès-Sarah Espinasse a été cooptée en qualité de nouvel Administrateur et de Président Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.